

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 AVRIL 2016

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu du dernier conseil municipal
- Désignation d'un secrétaire de séance
- Vote du taux des 3 taxes
- Examen et vote du budget primitif 2016
- Compte rendu réunion du CCAS par Martine Dhaine
- Délibération : remboursement d'assurance
- Achat photocopieur pour l'école
- Proposition garage du logement de l'école
- Désignation référents PLUi
- Bulletin municipal
- Zone blanche
- Acquisitions foncières
- Projets CDDRA : soutien logements communaux
- Appels à projets du département
- Questions diverses

PRESENTS : MAHEY Alain, FAUGIER Christian, CHAZALON Florence, DHAINE MARTINE, DUJANCOURT Chantal, LEMMENS Guy, MENU Michèle, ROCHER Michel.

ABSENTS EXCUSES : DALZON Michel (Pouvoir à ROCHER Michel), RAYNAUD Angélique (Pouvoir à MAHEY Alain), ROMESTANT Richard (Pouvoir à DHAINE Michel).

SECRETAIRE DE SEANCE : DUJANCOURT Chantal.

Début de séance à 18 h 30

Adoption du compte rendu du dernier conseil municipal : adopté à l'unanimité.

Vote du taux des taxes

Le maire, après avoir délibéré, propose d'appliquer une augmentation de 1%, à savoir :

- Taxe d'habitation : 9.24 %
- Taxe Foncière (bâti) : 12.22 %
- Taxe Foncière (non bâti): 74.19 %

Proposition acceptée à l'unanimité.

Examen et vote du budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016. Après l'avoir examiné article par article, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget primitif 2016.

La section de fonctionnement est équilibrée à 436 575,86 €.

La section d'investissement est équilibrée à 453 694,21 €.

Le budget primitif 2016 de la commune est équilibré à 890 270,07 €.

Compte Rendu de réunion du CCAS

- Lors de la dernière réunion du CCAS, Martine DHAINE a présenté le Budget Primitif 2016 pour le soumettre au vote des membres du CCAS, Soit un budget équilibré en Recettes et Dépenses à 4 941,41 €, adopté à l'unanimité des membres présents.

- Mise en place d'une permanence du CCAS, depuis début AVRIL, le premier Samedi du mois de 10h à 12h, à la mairie.

Délibération : remboursement d'assurance

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un chèque de Groupama Méditerranée de 1 368 € € correspondant au règlement des dommages occasionnés sur un mur de soutien de la voirie communale. Le Conseil municipal autorise le Maire à le remettre à l'encaissement.

Achat d'un photocopieur pour l'école

L'ancien photocopieur de l'école est hors de service. Le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'achat d'un photocopieur neuf.

Proposition garage du logement de l'Ecole

Monsieur Michel CAGNET a adressé un courrier à Monsieur le Maire, pour se porter locataire ou acquéreur du garage qui se situe sous l'appartement de l'école de Chandolas (le garage est contigu à sa maison). Le logement et le garage sont affectés à l'école et le garage revient donc de droit au locataire. Le conseil émet un avis défavorable.

Désignation référents PLUi

Les référents du PLUi seront Christian FAUGIER et Alain MAHEY.

Bulletin municipal

Le conseil étudie la répartition des tâches pour la réalisation du prochain bulletin municipal de juin 2016. Martine DHAINÉ est chargée de la récupération des articles et du traitement des annonces publicitaires.

Zones blanches

Le gouvernement s'engage sur la disparition d'ici la fin de l'année des « zones blanches », ces territoires inaccessibles aux téléphones mobiles. 268 communes exactement sont concernées, la commune de Chandolas en fait partie. L'opérateur de réseau référent pour Rhône-Alpes est Free.

Acquisitions Foncières

Le conseil municipal envisage l'acquisition de parcelles au lieu-dit Raoux. Ces parcelles pourraient être mises à disposition de jeunes agriculteurs de la commune qui ont un projet d'élevage porcin. Le maire est chargé de solliciter des subventions dans le cadre du CDDRA.
Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité pour ce projet.

Projets CDDRA

Le maire informe le conseil d'un avenant au CDDRA du Pays d'Ardèche méridionale. Dans ce cadre, il est missionné pour obtenir une aide pour la réhabilitation d'un logement communal situé au-dessus de l'école.

Appel à projets du Département

Le maire est autorisé à demander une participation du département de l'Ardèche dans le cadre de l'appel à projet Ardèche durable 2016 pour la réhabilitation d'un logement communal situé au-dessus de l'école.

Action Passerelles

Le maire présente le règlement d'attribution des aides intercommunales pour les actions culturelles « passerelles ».

Le conseil autorise l'inscription d'une action pour la rentrée scolaire 2016. Martine DHAINÉ est chargée du suivi de ce dossier.

Fin du conseil : 20h30